



Commune de  
**BARCY**

Place Sainte-Geneviève  
77910 BARCY  
tél.: 09 66 98 70 16  
E-mail : mairie.barcy@orange.fr

**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Claye-Souilly  
Commune de BARCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

le 14 mars 2018

Date d'affichage :

Le 14 mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 06

**L'an deux mil dix-huit, le 19 mars**, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Étaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc  
M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas,  
M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, M.  
MOLKA Hervé, Mme POUGET-VACHER Katia,  
M. RYCHLEWSKI Stéphane,

Absent : M. BESANÇON Emmanuel,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS  
MUNICIPAUX  
DU 23 FEVRIER 2018 ET DU 14 MARS 2018**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 23 février et du 14 mars 2018.

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION SPANC ET COMMUNE DE BARCY : EXERCICE 2017**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE,**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECLARE** que le Compte de Gestion du SPANC et de la commune dressée, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le Compte de Gestion du SPANC et de la Commune du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **SPANC VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE,**

**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2017,

**DRESSÉ** par Madame Katia POUGET-VACHER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	45 743.83	229 487.21	5 647.40	5 434.00	51 391.23	234 921.21
<b>Total</b>	45 743.83	229 487.21	5 647.40	5 434.00	51 391.23	234 921.21
Résultat de clôture		183 743.38	213.40			183 529.98
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		183 743.38	213.40			183 529.98
<b>Résultat définitif</b>		183 743.38	213.40			183 529.98

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif du SPANC de Barcy.  
(Le Maire étant sorti de la salle de réunion lors du vote).

**Commune de BARCY**  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE,**

**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2017,

**DRESSÉ** par Madame Katia POUGET-VACHER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	198 740.74	314 106.19	170 579.88	173 605.56	369 320.62	487 711.75
<b>Total</b>	198 740.74	314 106.19	170 579.88	173 605.56	369 320.62	487 711.75
Résultat de clôture		115 365.45		3 025.68		118 391.13
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		115 365.45		3 025.68		118 391.13
<b>Résultat définitif</b>		115 365.45		3 025.68		118 391.13

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré,**

**Par 6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**

**APPROUVE** le compte administratif de la commune de Barcy.  
(Le Maire étant sorti de la salle de réunion lors du vote).

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE,**

**APRES AVOIR ENTENDU** le compte administratif de l'exercice 2017,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

**CONSTATANT** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	AFFECTATION A LA S.I	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-201 018.96	X	115 365.45	RAR DEPENSES <hr/> RECETTES <hr/>	0.00	-85 653.51
FONCTIONNEMENT	14 218.36	40 018.96	3 025.68	X	X	103 225.08

**CONSIDERANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 :**

103 225,08

**Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

85 653,51

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)

17 571,57

**Total affecté au c/1068 :**

**85 653,51**

**Pour mémoire :**

Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne D001

85 653,51

**EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017**

Déficit à reporter (Ligne D002)

0,00

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 8 voix pour et 2 abstentions.

**APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

### **VOTE DES TAXES LOCALES 2018**

Monsieur Le Maire propose de maintenir en 2018 les taux d'imposition 2017.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir les taux de 2017 pour l'exercice 2018.

- Taxe d'habitation : 8,03 %
- Taxe foncière bâtie : 11,47 %
- Taxe foncière non bâtie : 35,59 %

### **DELIBERATION CONCERNANT LA MAINTENANCE 2018-2022 DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDESM**

#### **GROUPEMENT DE COMMANDES – CHOIX DE LA FORMULE**

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

**VU** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

**VU** l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

**VU** les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

**VU** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

VU la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**CONSIDERANT** que la commune de Barcy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

**CONSIDERANT** que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

**CONSIDERANT** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

**DECIDE DE CHOISIR :**

<b>X</b>	<b>FORMULE A</b>
	<b>FORMULE B</b>

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

**DELIBERATION POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL  
2018 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de ravalement et de reprise de toiture de la Mairie dans l'ancienne école.

Il précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du « Fonds d'Equipement Rural 2018 ».

Le montant prévisionnel de l'opération est le suivant :

**Ravalement et reprise de la toiture de la Mairie :**

Total HT :	89 930,00 € HT
TVA 20 % :	17 986,00 €
Total TTC :	107 916,00 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

Conseil Départemental, Fonds d'Equipement Rural 2018,  
Plafonné à 50 % de 100 000 €, à solliciter sur un montant  
de 89 930,00 € :

44 965,00 €

Montant Total de subventions :

44 965,00 €

Part communale :

44 965,00 € HT

TVA 20 % à provisionner :

17 986,00 €

Montant Total TTC à la charge de la Collectivité :

62 951,00 € TTC

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de **89 930,00 € HT soit 107 916,00 € TTC**.

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Fonds d'Equipement Rural par le Département, ou l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

**S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre du « Fonds d'Equipement Rural 2018 » auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

**POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire fait le résumé de la réunion des personnes publiques associées et consultées qui a eu lieu le 8 mars 2018, dans le cadre de la révision allégée du PLU.

Après avoir fait part de l'approbation du projet des personnes présentes, Monsieur le Maire souligne deux points importants décidés lors de cette réunion :

- La zone IIAU près du cimetière est maintenue sans modification de surface
- Le Département demande que soit réservée une surface correspondant à une route de sortie de la future zone vers l'allée du Pré des Massons.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Hervé MOLKA signale qu'il existe toujours des nids de poule rue mardelle.

Il fait également part des odeurs persistantes provenant de la microstation chez Mr et Mme Hauw.

M. Hervé MOLKA souhaite connaître l'évolution du dossier concernant l'aire de grand passage des gens du voyage. L'ensemble du Conseil Municipal a échangé sur ce sujet.

M. Jean-Luc BONGARD demande que l'entreprise qui a curé le fossé le long de sa parcelle au « vieux-pavé » revoit la pente d'écoulement d'eau.

Monsieur le Maire indique également que les drains dans sa parcelle sont vraisemblablement bouchés.

Séance levée à 22h16.